



République Française
Département de la Charente
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROUILLACAIS

**Séance du conseil communautaire
du 13 juin 2022
Compte-rendu**

Nombre de conseillers en exercice :	28	L'an deux mille vingt-deux, le treize juin à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué le 3 juin dernier, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par La Loi, à la Salle Communautaire - 16170 ROUILLAC, sous la présidence de Monsieur Christian VIGNAUD, Président.
Titulaires présents :	22	
Suppléants :	0	
Pouvoirs :	0	
Excusés :	6	

I. Ouverture de la séance à 18h00

Nombre de conseillers en exercice : 27

II. Vérification du quorum

Le président procède à l'appel des conseillers communautaires en exercice.

Présents :

COURBILLAC : /, DOUZAT : M. Pascal BURBAUD, ECHALLAT : M. Alain BRIAND, GENAC-BIGNAC : M. Éric COUVIDAT, Mme Marina GRAMMATICO, M. Franc PINAUD, MARCILLAC-LANVILLE, MAREUIL : Mme Claudine RODET, MONS : M. Patrick MESNARD, ROUILLAC : Mme Dominique MANCIA, M. Jean-Pierre VIDAL, Mme Marie-France DUMOUT, M. Christian VIGNAUD, Mme Françoise ROY, M. Patrick GODICHAUD, Mme Nicole LANFRANCHI, Mme Elisabeth MASSON, SAINT-AMANT-DE-NOUERE, M. François-Xavier LABROUSSE, SAINT-CYBARDEAUX : M. Francis ROY, M. Joël COBERAC, SAINT-GENIS-D'HIERSAC : M. Jean-Claude GUILLOT, Mme Stéphanie ROTURIER, VAL D'AUGE : M. Bernard SALAMAND, VAUX-ROUILLAC : M. Jean-Guy CHAUVET.

Suppléants en situation délibérante :

Pouvoirs :

Excusés : Marie-Annick ROY-PLANTEVIGNE, M. Wilfried FOURNIER, M. Christian BERTON, M. Gilles RIPOCHE, M. François PERROT, M. Alexandre GAUVIN

III. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Le Président ayant ouvert la séance, procède en conformité à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. Madame Stéphanie ROTURIER est désignée pour remplir cette fonction.

IV. Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 16 mai 2022 a été transmis par courriel le 19 mai 2022. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du dernier conseil communautaire.

V. Décisions prises par le président en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

Monsieur le Président informe le Conseil communautaire sur les décisions prises par lui-même en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

DATE	NATURE	OBJET	DESCRIPTIF
17/05/2022	MARCHE PUBLIC	MARCHE DE TRAVAUX - CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE	AVENANT 2 - LOT 4 ESO - FOURNITURES SUPPLEMENTAIRES D'UN MONTANT DE 848€ HT
02/06/2022	MARCHE PUBLIC	MARCHE DE PRESTATION DE SERVICES - EXPLOITATION DU SERVICE ASSAINISSEMENT	LANCEMENT DE LA CONSULTATION D'ENTREPRISES POUR LE MARCHE RELATIF A L'EXPLOITATION DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF
02/06/2022	MARCHE PUBLIC	MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE - TRAVAUX ASSAINISSEMENT	LANCEMENT DE LA CONSULTATION D'ENTREPRISES POUR LE MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIF AUX FUTURS TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE LA STATION D'EPURATION DE ROUILLAC
02/06/2022	SUBVENTION	TRAVAUX ASSAINISSEMENT GENAC	DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE POUR LA REHABILITATION DES REGARDS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE GENAC (PROGRAMME 2022)

VI. Ordre du jour et délibérations prises

1. Adoption du rapport d'activités 2021

Après une présentation, le Conseil Communautaire approuve le rapport d'activités 2021 des services de la Communauté de Communes. Il sera transmis à chaque commune pour avis.

2. Validation de la Stratégie LEADER 2021-2027

Après une présentation des axes retenus et inscrits dans la stratégie LEADER 2021-2027 pour répondre aux attentes de la Région Nouvelle-Aquitaine, le Conseil Communautaire approuve la stratégie suivante :

1. Accompagner et anticiper les transitions

1.1. Préserver les ressources, la biodiversité et valoriser les sites naturels

1.2. Favoriser les synergies locales, encourager et accompagner les filières émergentes du territoire, notamment les circuits courts

2. Bien vivre et travailler en Pays du cognac
 - 2.1. Un urbanisme adapté au changement climatique
 - 2.2. Améliorer l'accès aux services de proximité, l'accueil de nouveaux habitants et favoriser l'entrepreneuriat en milieu rural
3. Structurer l'offre touristique et faire de la culture et du patrimoine un levier de développement
 - 3.1. Structurer et scénariser une offre slow-tourisme et patrimoniale attractive
 - 3.2. Investir et développer l'offre des sites majeurs du territoire

3. Mise en place du référentiel M57

Afin d'anticiper et de préparer le passage obligatoire au référentiel M57, le Conseil Communautaire approuve la mise en œuvre du référentiel à compter du 1^{er} janvier 2023 pour le budget principal et le budget annexe Habitat.

4. Participation aux organismes extérieurs : CAUE, CNAS, CRER

Le Conseil Communautaire accepte les cotisations suivantes :

- 500€ pour l'adhésion annuelle au CAUE
- 424€ pour un complément d'adhésion au CNAS
- 1 150€ pour l'adhésion territoriale au CRER (pour l'ensemble des communes).

Le CRER (Centre Régional des Energies Renouvelables) est une structure associative habilitée à accompagner les collectivités sur des thématiques relatives aux énergies renouvelables comme le photovoltaïque, le solaire thermique ou le bois énergie, mais aussi sur les réductions de consommations énergétiques dans des secteurs tels que l'éclairage public ou les bâtiments.

5. Désignation d'un représentant à Charentes Tourisme

Le Conseil Communautaire désigne Alexandre Gauvin comme titulaire délégué représentant de la Communauté de Communes à Charentes Tourisme.

6. Avis sur la demande de création d'une maison funéraire à Rouillac

Suite à la demande de création d'une maison funéraire par la SAS Pompes Funèbres Rouillacaises, le Conseil Communautaire émet un avis favorable au projet.

7. Marchés fermiers du Rouillacais : règlement et fixation des tarifs emplacements

Dans le cadre de l'organisation future des marchés fermiers à la Ferme des Bouchauds mais également au cœur même des exploitations, le Conseil Communautaire prend acte du règlement intérieur définit en collaboration avec la Chambre d'Agriculture.

De même, le Conseil Communautaire valide le tarif facturé à chaque producteur exposant : 3€ HT le mètre linéaire.

8. Créances éteintes – budget Ordures Ménagères et Habitat

Le Conseil Communautaire adopte l'admission en « créances éteintes » d'un montant de 472.50 € sur le budget ordures ménagères, selon les états transmis, arrêtés à la date du 23 mai 2022, et inscrit cette dépense au compte 6542 « créances éteintes » du budget ordures ménagères.

De même, le Conseil Communautaire adopte l'admission en « créances éteintes » d'un montant de 12 161.48 € sur le budget habitat, selon l'état transmis, arrêté à la date du 23 mai 2022, et inscrit cette dépense au compte au compte 6542 « créances éteintes » du budget habitat.

9. Décision Modificative n°2 – budget principal

Le Conseil Communautaire approuve la décision modificative ci-dessous :

DEPENSES INVESTISSEMENT = + 515 401,03 €

Chapitre 041 Opérations patrimoniales

c/1311 Subventions Etat = + 515 401,03 €

RECETTES INVESTISSEMENT = + 515 401,03 €

Chapitre 041 Opérations patrimoniales

c/1331 Dotation d'équipement des territoires ruraux = 515 401,03 €

Le Conseil Communautaire valide également le virement de crédit ci-dessous :

DEPENSES INVESTISSEMENT = 0 €

Chapitre 020 Dépenses imprévues

c/020 dépenses imprévues = - 10 000,00 €

Chapitre 21 immobilisations corporelles

c/2183 matériel de bureau et informatique

opération 115 logiciel métier = + 10 000,00 €

10. Convention Centre de Gestion – Médiation Préalable Obligatoire

Le Conseil Communautaire décide de mettre en œuvre la Médiation Préalable Obligatoire selon les modalités susmentionnées, et autorise le Président à signer la convention d'adhésion au service proposé par le CDG 16.

Les élus souhaitent une rencontre avec le CDG16 pour faire le point sur leur offre de service ;

11. Mise en place d'un référent laïcité pour les collectivités (CDG16)

Le Conseil Communautaire prend acte de la nomination, à compter du 1^{er} mai 2022, de Monsieur Emmanuel AUBIN au poste de référent Laïcité au sein du CDG 16. Dans le cadre de ces missions, le référent laïcité est chargé d'apporter un conseil portant sur la mise en œuvre du principe de laïcité, sur des situations individuelles ou sur des questions d'ordre général.

12. Convention Médiathèque – SAJH La Gachère

Le Conseil Communautaire prend connaissance de la Convention qui fixe les modalités administratives, techniques et financières relatives au partenariat entre la Médiathèque et le SAJH de Rouillac concernant le projet « *Le SAJH La Gachère et sa ludothèque créent du lien en bibliothèque* » et le prêt de documents.

Le Conseil Communautaire adopte les principes de la Convention et autorise le Président à signer les différents documents permettant sa mise en œuvre.

VII. Représentations du Conseil communautaire – Agenda des Commissions

Prochaine séance du conseil communautaire :

Lundi 11 juillet 18h00 à Rouillac (salle communautaire)

VIII. Questions et informations diverses

- Le bilan de l'espace France Services est présenté à l'ensemble des élus. La fréquentation est en nette augmentation et le nombre de partenariats est passé de 1 à 10 en 2021. 75 % de la fréquentation provient du Rouillacais.
- Christian Vignaud informe qu'un tract du Rassemblement National a été inséré et distribué dans le bulletin communautaire « la Lorgnette ». Des explications vont être demandées à la Poste sur cet incident.
- Monsieur le Président informe qu'un nouveau directeur arrive à l'ALPR à la fin du mois de juin. L'association est toujours à la recherche d'animateurs jeunesse.
- Pascal Burbaud dresse le retour des activités de La Palène à l'assemblée et remet à chacun des conseillers les cartes postales « Art en Herbe » retraçant le projet mené avec les scolaires du territoire. Les Sarabandes se dérouleront les 24 et 25 juin à Vaux-Rouillac.
- Un bilan de la collecte des sacs transparents est présenté, - 36% de baisse des Ordures Ménagères par rapport à l'an dernier.
- Le président présente à la fin de la séance la stratégie du PLUi qui pourrait être présentée lors de la réunion avec les Personnes Publiques Associées.

A 20h30 le Président lève la séance.